

Dessiner le territoire de demain

URBANISME | MACS engage la révision de son Schéma de cohérence territoriale (SCOT), qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour le territoire et pour le long terme (20 ans à venir). Ce document stratégique va évoluer pour répondre aux défis environnementaux, démographiques et économiques.

1. Pourquoi le SCOT évolue-t-il ?

Approuvé en 2014, le SCOT actuel a permis de poser un cadre de développement durable pour les 23 communes de MACS. Il a guidé l'urbanisation, les mobilités et la préservation des espaces naturels. 10 ans plus tard, les évolutions législatives et les nouveaux enjeux territoriaux rendent nécessaire une révision en profondeur. La croissance démographique, l'adaptation au changement climatique et la lutte contre l'artificialisation des sols sont autant de défis qui imposent une actualisation des orientations stratégiques.

2. Quelles modifications vont être apportées ?

Cette révision vise à intégrer de nouvelles ambitions pour un dévelop-

pement plus résilient et solidaire. Parmi les objectifs principaux figure l'anticipation des transitions climatiques et environnementales, en définissant un urbanisme plus sobre et adapté aux ressources disponibles.

L'intégration de nouvelles lois, comme la loi Climat et Résilience et les directives régionales, va permettre de garantir une planification conforme aux objectifs nationaux et régionaux, notamment en matière de réduction de notre empreinte foncière, en limitant l'artificialisation des sols et en favorisant des aménagements respectueux des écosystèmes locaux.

Dernier objectif, accentuer nos efforts en faveur d'un urbanisme soucieux du bien-être de ses habitants,

adapté aux évolutions des modes de vie et réduisant les déséquilibres sociaux et territoriaux.

3. Un SCOT construit avec et pour les habitants

Les élus de MACS ont placé la concertation au cœur de cette révision, afin d'associer les habitants aux décisions prises pour l'avenir du territoire. Des réunions publiques et un ciné-débat sont envisagés.

4. Quel impact à venir pour les habitants ?

Le SCOT définit les grandes orientations qui guideront l'évolution du territoire dans les années à venir. Il influencera directement l'aménagement des communes, en définissant où et comment construire. Il impactera également les mobilités en favorisant

les alternatives à la voiture individuelle. Et enfin, évidemment, l'environnement, avec pour dessein de protéger les espaces naturels et en améliorant la gestion des ressources naturelles.



zoom sur

QUELLES SONT LES DIFFÉRENCES ENTRE LE SCOT ET LE PLU INTERCOMMUNAL ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) incarne la réflexion stratégique à grande échelle et à long terme, tandis que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) fixe les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, au niveau de la parcelle.

PLUi : UN DOCUMENT VIVANT AU SERVICE DU TERRITOIRE

Notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui s'adapte régulièrement aux besoins du territoire et de ses habitants. Pour coller au mieux aux attentes, des phases d'enquête publique sont régulièrement ouvertes afin de recueillir les contributions des habitants. ➤

Plus d'informations sur cc-macs.org, rubrique urbanisme.

POUR VOS TRAVAUX DE CLÔTURE, UNE DÉCLARATION EST OBLIGATOIRE

Depuis le 8 février 2025, il est indispensable de soumettre une déclaration préalable d'édification de clôture dans toutes les communes de MACS, qu'on soit dans un périmètre classé monument historique (près des églises, par exemple), ou non.



La déclaration peut être faite directement en mairie ou sur le site e-permis.fr



75 000 personnes vivent à l'année sur le territoire de MACS

